

NOUS CONTACTER

VOTRE AGENT GÉNÉRAL
D'ASSURANCE EXCLUSIF
AXA FRANCE
EIRL STEPHANE LACOMBE
9 ALLEES PIERRE BEREGOVOY
46100 FIGEAC
☎ 05 65 34 03 85
@agence.lacombefigeac@axa.fr
N° ORIAS 09051731
orlas.fr



SNC RUSCASSIE
LE PUECH
46210 GORSES

LE 5 DÉCEMBRE 2024

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat
BRIS DE MACHINES
10168377604

Période du
01/01/2025 au 31/12/2025

Votre référence Client
0420846304

Votre Espace Client

Retrouvez l'ensemble
de vos services en ligne
sur axa.fr



AVIS D'ÉCHÉANCE DE COTISATION

de votre contrat BRIS DE MACHINES

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous nous faites confiance pour la gestion de votre contrat d'assurance, nous vous en remercions.

Votre contrat est renouvelé pour 1 an et sa cotisation annuelle est de **854,18 € TTC** (dont 6,50 € de contribution Attentat).

Nous vous remercions d'effectuer votre paiement dès réception de cet avis à l'aide du TIP SEPA que vous trouverez en page suivante.

Cet avis d'échéance tient lieu de quittance après réception de votre paiement.

Bien cordialement,

Pour l'assureur, par délégation, votre Agent Général AXA France

Votre cotisation annuelle

Cotisation HT	747,34 €
+ Taxes	64,34 €
+ Contribution Attentat	6,50 €
+ Frais de gestion	36,00 €
Cotisation TTC	854,18 €

Sont incluses les cotisations TTC pour la garantie suivante : Catastrophes Naturelles 134,56 €.

Votre Agent Général est soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec AXA France. Il est rémunéré par AXA France sous forme de commissions ainsi que d'autres avantages monétaires et non monétaires.

payé par CA
le 31.01.25



La valeur de l'indice Bris de machines à l'échéance de votre contrat est de : 1 303,10.

La disposition suivante n'est valable que si vous avez souscrit la garantie optionnelle « Perte d'exploitation » : En accord avec votre contrat, vous vous engagez à nous déclarer votre nouvelle marge brute, dès que vous en avez connaissance.

P3C06YZF01JFT